

M. GREEN: A-t-on reçu des demandes de permission de comparaître et de témoigner?

Le PRÉSIDENT: Non, mais je crois sincèrement que des avis devraient être envoyés à tous les groupes intéressés qui se sont donné la peine de témoigner aux séances de la commission.

M. ARGUE: Monsieur le président, comme la Commission des transports est l'organisme responsable pour l'application de la présente législation lorsqu'elle sera finalement édictée, ne croyez-vous pas qu'elle devrait être représentée devant le Comité, afin que nous connaissions exactement l'idée des commissaires?

Le PRÉSIDENT: Je propose que tous les membres du Comité fassent connaître à leurs représentants au sous-comité du programme ce qu'ils pensent à cet égard; et si vous en causez à M. Gillis, votre représentant au sous-comité du programme, ce sous-comité connaîtra votre opinion lorsqu'il prendra une décision.

M. ARGUE: Oui. J'ai parlé de la convocation de représentants de la Commission des transports, parce que je crois qu'il devrait y avoir débat sur ce point.

Le PRÉSIDENT: Je répondais simplement à la question de M. Green; je crois savoir, monsieur Green, que les représentants des deux chemins de fer seront prêts demain, et je propose d'ajourner pour nous réunir de nouveau à 11 heures demain matin, dans cette même salle.

M. MACNAUGHT: A cet égard, monsieur le président, il y a des gens des provinces Maritimes qui sont intéressés aux délibérations du Comité et qui devraient être présents, mais il leur serait bien difficile d'être ici demain, alors que les représentants des chemins de fer rendront témoignage. Je propose qu'ils soient présents lors de l'audition des représentants des chemins de fer.

M. MUTCH: Si l'opinion exprimée il y a un instant est exacte, ce sera probablement une longue affaire.

M. JOHNSTON: Je ne puis vous entendre.

M. MUTCH: Si l'idée que vous avez exprimée tantôt est juste, ce sera probablement une longue affaire. Je suis d'avis qu'il serait impossible d'avoir dès demain ceux qui désirent être présents pendant que les autres font leurs exposés.

Je parle du point soulevé il y a un instant par M. MacNaught. Nous publions des comptes rendus de nos délibérations et ils seront à la disposition des intéressés, de ceux qui s'opposent à la position des chemins de fer, ou même de ceux qui l'appuient, s'il en est, et ils peuvent préférer avoir le compte rendu officiel des représentations avant de faire les leurs. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de retarder nos travaux pour permettre à tous ceux qui désirent comparaître d'être présents et d'écouter. C'est une des raisons, probablement une des meilleures, d'avoir un compte rendu des témoignages.

M. ARGUE: Faisiez-vous allusion à des membres du Comité?

M. MACNAUGHT: Non, je faisais allusion particulièrement aux membres de la Commission des transports maritimes qui, je le sais, désirent être présents. Je doute qu'il leur soit possible d'être ici demain.

M. CAVERS: Désirent-ils être présents lorsque les représentants des chemins de fer rendront témoignage?

M. MACNAUGHT: Oui.

M. ARGUE: On m'informe que des représentants de la Saskatchewan désirent aussi être présents et, si mes renseignements sont exacts, il leur sera impossible d'être ici demain. Si nous retardions d'une journée ou deux, ces intéressés pourraient être présents.